



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse Saut Elite

1 Droit de participation

La participation aux Championnats Suisses *Jeunes Cavaliers et Elite* est autorisée la même année, mais avec des chevaux différents.

Les participant·e·s au Championnat doivent être de nationalité suisse. Les cavalier·ère·s qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Les cavalier·ère·s Juniors et Jeunes Cavaliers ne peuvent participer qu'avec l'autorisation du ou de la Responsable du cadre respectif de la discipline Saut et s'ils sont qualifiés. Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

1.1 Épreuves qualificatives pour le Championnat Suisse en Suisse

Entre les Championnats Suisses qui se déroulent annuellement, des épreuves de catégorie N150/155 sont organisées sur diverses places et désignées comme épreuves qualificatives. Le choix des places qualificatives est fait par le Comité technique de la discipline Saut. L'épreuve qualificative doit pouvoir être montée par les participant·e·s en tant qu'épreuve unique. La description des épreuves dans l'avant-programme doivent être formulées comme suit :

- a) N150/155 barème A au chrono + 1 barrage barème A au chrono
- b) Restrictions : 2 chevaux au maximum par cavalier·ère. S'il y a plus de 70 engagements, soit le deuxième cheval est exclu selon les priorités 1 à 3 ci-après, soit l'épreuve se déroule en deux séries distinctes mais sur le même parcours. 30% sont classés dans deux classements distincts.
 1. Cavalier·ère·s qui ne sont pas membres d'un cadre
 2. Membres des cadres Juniors/Jeunes Cavaliers
 3. Membres du Cadre Elite

Entre ces groupes, les chevaux sont exclus en fonction du nombre de classements N140/145/150/155 des cavalier·ère·s durant l'année en cours et l'année précédente (selon liste publiée sur le site Internet de Swiss Equestrian, www.swiss-equestrian.ch). Sont considérés comme classements N140/145/150/155 les résultats obtenus lors des épreuves à partir de 140 conformément aux directives pour l'enregistrement des résultats d'épreuves nationales et internationales à l'étranger (<https://www.swiss-equestrian.ch/fr/Sport/Departs-a-l-etranger-1/Directive-saisie-de-resultats.html>)

1.2 Mode de qualification

Un ranking des qualifications pour le Championnat Suisse est établi. Le ranking est basé sur les points suivantes :

Epreuve de qualification pour le Championnat Suisse en Suisse

- Répartition des points : 25/23/21/19/17/15/13/11/10/9/9/9 etc.
(Classement 30%. Les points vont seulement au ou à la cavalier-ère)
- Dans le cas où le ou la cavalier-ère classe deux chevaux, le meilleur résultat compte. C'est-à-dire que seuls les points du meilleur cheval classé comptent.
- Les cavalier-ère-s étranger-ère-s ne sont pas pris en compte dans le classement. Le classement reste inchangé, cependant, à la place des cavalier-ère-s biffés, les cavalier-ère-s suisses non-classés reçoivent les points du dernier classé.

Participation aux CSIO / Coupe des Nations

- Participation à une Coupe des Nations CSIO 5* :
Répartition des points : 50 pour un double sans-faute / 35 pour un sans-faute / ou 25 pour les participant-e-s, 5^{ème} cavalier-ère inclus-e.
- Participation à une Coupe des Nations CSIO 4*
Répartition des points : 40 pour un double sans-faute / 30 pour un sans-faute / ou 20 pour les participant-e-s, 5^{ème} cavalier-ère inclus-e.
- Participation à une Coupe des Nations CSIO 3*
Répartition des points : 30 pour un double sans-faute / 22 pour un sans-faute / ou 15 pour les participant-e-s, 5^{ème} cavalier-ère inclus-e

Participation aux CE / CM / Jeux Olympiques

- Répartition des points : 50 pour tous ou toutes les participant-e-s, cavalier-ère de réserve inclus-e
- Participation à une finale individuelle du CE Jeunes Cavaliers : 30 points.

Longines Rankings

- Répartition des points : 50/48/46 etc. selon les Longines Rankings actuels. Dès le 25^e rang et jusqu'au 40^e rang, les cavalier-ère-s concernés reçoivent 2 points.

Cavalier-ère Suisse avec domicile fixe à l'étranger

- Les classements officiels comptent à partir d'une hauteur de 150cm dans des manifestations à partir du niveau CSI 3* qui se déroulent le même week-end qu'une épreuve de qualification pour le Championnat Suisse en Suisse (seul le meilleur résultat par week-end)
- La répartition des points se fait sur la base des points des épreuves de qualifications pour le Championnat Suisse en Suisse

Pour la qualification au Championnat Suisse, toutes les épreuves qualificatives comptent jusqu'au délai d'inscription du dit Championnat Suisse (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné). Les épreuves de qualification qui se déroulent entre le délai d'inscription et la tenue du Championnat Suisse, comptent déjà pour la qualification au Championnat Suisse de l'année suivante.

Le ranking des qualifications du Championnat Suisse sera actualisé après la publication d'un Longines Rankings (normalement au début du mois). Pour le classement final, les Longines Rankings publiés 10 jours avant le délai d'inscription définitif seront utilisés.

1.3 Participation au Championnat Suisse

Les 40 premier-ère-s cavalier-ère-s selon le classement des qualifications pour le Championnat Suisse seront autorisés à prendre le départ.

Un repêchage pour les 40 places de départ est possible jusqu'au lundi précédant le début des Championnats Suisses, à condition que des déclarations de renonciation au départ aient été faites.

Jusqu'à 50, le repêchage est automatique, ensuite selon la décision du ou de la Responsable du cadre Elite.

2 Engagements

Les participant·e·s au Championnat Suisse doivent s'annoncer à son organisateur jusqu'à la clôture des engagements au plus tard (les exceptions doivent être publiées dans les propositions du Championnat Suisse concerné).

La finance d'engagement pour le Championnat Suisse correspond à deux épreuves de catégorie N150/155.

3 Ecuries et contrôles d'identification

Tous les chevaux participant au Championnat Suisse doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer un contrôle d'identité et une visite vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse et sont restitués après l'établissement du décompte final.

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du Championnat Suisse, mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.

Si le Championnat Suisse se tient en parallèle d'un concours de saut international, le règlement de la FEI s'applique pour toutes questions relatives au règlement vétérinaire (vet check, vaccin, FEI HorseApp etc.).

4 Déroulement

Le Championnat Suisse comporte deux épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des deux épreuves détermine le classement final du Championnat Suisse.

Les cavalier·ère·s qualifiés pour le Championnat peuvent choisir librement leur cheval. Le cheval engagé peut participer, avant la première épreuve, au Warm-Up.

4.1 Warm-Up

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, un Warm-Up facultatif pour les participant·e·s au Championnat Suisse. Sont autorisés à prendre le départ de cette épreuve maximum 2 chevaux par participant·e au Championnat Suisse Elite. Les deux chevaux doivent avoir passé la visite vétérinaire pour autant qu'ils entrent en considération pour le CS. Lors du délai d'inscription, un cheval doit être inscrit dans le tour du CS au moyen du système d'engagement online my.swiss-equestrian.ch. Le 2^{ème} cheval sera intégré sur place dans le système par l'organisateur sans frais d'engagement. Celui-ci peut être modifié sur place une heure après la fin du Warm-Up.

4.2 Première épreuve

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie N150 et est jugée selon le barème C (sans barrage en cas d'égalité de temps pour la première place).

La liste de départ correspond à l'ordre inverse du classement des qualifications pour le Championnat Suisse.

Le résultat obtenu par chaque concurrent·e sera converti en points en multipliant leur résultat par un coefficient de 0.50. Le résultat doit être limité à deux décimales après la virgule. La deuxième décimale sera arrondie vers le haut dès 0.005 et vers le bas jusqu'à 0.004.

Le ou la concurrent·e ayant obtenu, après cette conversion, le moins de points recevra 0 pénalités. Pour les autres concurrent·e·s, on retranchera de leurs points de pénalités le nombre de points du ou de la gagnant·e.

Si un ou une concurrent·e est éliminé·e ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du ou de la plus mauvais·e concurrent·e + 20 points. L'ajout de 20 points de pénalités ne sera effectué qu'après conversion des résultats en points de pénalités. C'est son résultat intermédiaire pour le Championnat Suisse.

Le classement de l'épreuve correspond également au classement intermédiaire du Championnat Suisse.

4.3 Epreuve finale

La deuxième épreuve correspond à un degré de difficulté jusqu'à 160 cm. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 30 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Peuvent participer à la première manche, toutes les paires qui ont pris le départ lors de la première épreuve, même les paires éliminées. Pour la deuxième manche, peuvent participer le 50% des meilleures paires du classement intermédiaire après la première épreuve et la première manche de l'épreuve finale ainsi que les égalités de points, mais au minimum 12. La participation à l'épreuve finale doit être confirmée jusqu'à 1 heure après la fin de la première épreuve.

L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement de la première épreuve. L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire de la première épreuve et de la première manche de l'épreuve finale.

En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.

5 Parcours

Obstacles et dimensions

	Warm-Up	1 ^{ère} épreuve	Épreuve finale		
			1 ^{ère} manche	2 ^{ème} manche	Barrage/ Médailles
Catégorie	N140	N150	N160	N160	N160
Obstacles		10-14	12-14	Max. 10	Max. 6
Hauteur d'obstacles		145-150 cm	150-160 cm	150-160 cm	150-160 cm
Largeur d'obstacles		150-180 cm	150-220 cm	150-220 cm	150-220 cm
Rivière	intégrer la rivière max. 350 cm comme obstacle en option	non-surbarrière max. 380 cm	sans	sans	sans
Tempo (m / min.)		temps accordé 120 secondes	375 / 400	375 / 400	375 / 400
Barème		C	A au chrono	A au chrono	A au chrono

La deuxième manche de l'épreuve finale se fait sur un nouveau parcours qui peut à nouveau être reconnu par les concurrent·e·s. En cas de barrage, celui-ci peut être conçu avec des obstacles des premières et deuxièmes manches ou seulement avec ceux de la deuxième. Ils doivent être notés comme tels sur le plan du parcours.

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le ou la Responsable du cadre correspondant.

6 Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. D'autres classements se calculent par l'addition des pénalités de la première épreuve et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

7 Prix

La dotation minimale suivante devra être distribuée :

7.1 Première épreuve

Un classement est établi, 30% des partant·e·s sont classés. La somme minimale du prix du 1^{er} rang est de CHF 2'500.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le point 3.5 du RS 2024.

7.2 Epreuve finale

Après l'épreuve finale, le classement du Championnat Suisse est établi. La somme minimale attribuée pour le 1^{er} rang du classement final est de Fr. 10'000.-. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le point 3.5 du RS 2024. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la troisième épreuve seront classés. Une prime est par ailleurs attribuée aux trois premier·ère·s cavalier·ère·s du classement final. Le détail de ces primes est notifié dans les propositions du Championnat Suisse élite.

8 Remarque finale

La participation au Championnat Suisse est en principe obligatoire pour tous et toutes les membres des Cadres Elite qui se sont qualifiés. Des dérogations peuvent toutefois être accordées à certaines conditions. Les dites dérogations doivent être validées par le ou la Responsable du cadre/chef·fe d'équipe après analyse de la demande du ou de la cavalier·ère concerné·e.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Comité technique de la discipline Saut le 12.01.2024.